



Edito : Engageons-nous ! - CAPPEI - Dispositif d'affectation sur poste adapté - Elections au CA : Votez SNETAA-FO / FNEC-FP-FO ! - Des aides pour alléger le coût du transport - AG FNEC-FP-FO et Conseils départementaux - Brèves : Engageons-nous (la suite), SFT.

### Engageons-nous !

Cette rentrée décidément ne nous aura rien épargné. Le manque de professeurs, les tentatives souvent hasardeuses d'ajustements, la surcharge de travail à tous les niveaux et qui incombe à tous... il nous manquait juste cette confirmation de l'épée de Damoclès qui vient de tomber des hautes mains du gouvernement pour nous asséner le coup de grâce, à nous PLP. Si nous sommes révoltés par les dernières annonces qui prédisent de sombres heures à nos lycées professionnels - lesquels passeront bientôt sous le joug de l'entreprise - qui est toutefois surpris ?!

En effet, la contre-réforme à venir n'est que l'aboutissement d'un cheminement politique dont nous avons su deviner les inquiétants projets - à propos desquels nous avertissons depuis longtemps.

Comme l'apprentissage et nos mises en garde régulières sur les risques qu'il représente pour nos jeunes et pour la perpétuation de nos formations professionnelles sous statut scolaire, dans une Ecole laïque, républicaine, soucieuse de former de futurs citoyens - non une main-d'œuvre adaptée aux besoins locaux. Certains ont résisté à l'entrée d'apprentis dans leurs classes - d'autres ont vu leur section fermer quand le nombre de ces mêmes apprentis dépassait le nombre d'élèves. Le processus était déjà lancé. Doit-on pour autant se résigner à voir la machine

apprentissage sarcler nos boutures de citoyens ?! Détruire notre idée de l'Ecole et de ce qu'elle doit transmettre ?! NON !

Mobilisons-nous en force pour faire reculer cette volonté néfaste ! Croyons en notre capacité à nous rassembler massivement pour obtenir un projet décent pour la voie professionnelle - un de ceux qui nous ferait dire « ok, on peut continuer ce boulot »... quand aujourd'hui on aurait plutôt envie de quitter la Maison en courant.

Le 18 octobre prochain - l'alarmant projet de réforme de la Voie Pro étant parvenu à fédérer les syndicats - ces derniers lancent un appel à la grève. Elle devra être suivie pour être efficace ! Il nous faudra être nombreux, mobilisés, pour être crédibles et pour que notre colère, nos revendications soient entendues ! Ce sera le point de départ crucial du rapport de force et nous comptons sur toutes et tous pour sauver le lycée Pro, pour sauver nos postes, notre statut et notre métier.

Participer à d'autres grèves et manifestations comme celle, interprofessionnelle, du 29 septembre ne devra pas exclure la mobilisation annoncée du 18 octobre qui sera déterminante pour la voie professionnelle et assurément annonciatrice d'autres efforts si l'on souhaite instaurer et maintenir le rapport de force !

LC

Les services de la DEC-Pôle école inclusive, proposent une formation préparatoire à l'examen du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive) pour les candidats libres (enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels). Les collègues intéressés peuvent envoyer leur candidature (**formulaire en ligne** sur notre site) à [poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr](mailto:poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr) avant le 12 octobre 2022 à 12h.

Depuis la parution du **décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020**, il est désormais possible d'obtenir le CAPPEI via la VAEP (Validation des Acquis d'Expérience Professionnelle). Pour y prétendre, il faut être enseignant titulaire ou contractuel en CDI et justifier de cinq ans d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Pour faire acte de candidature, les collègues doivent dans un premier temps compléter et signer un dossier de recevabilité (Livret 1 publié ce lundi 26 septembre). Ce dossier sera à déposer dans leur espace candidat Cyclades au plus tard le **14 octobre prochain à 12h**.

L'étude de ce dossier permettra de déterminer si la candidature à la VAEP est recevable. Les résultats seront communiqués aux candidats à partir du **02 décembre 2022**.

Si le livret 1 est validé (bénéfice conservé 3 ans), un second dossier (livret 2) valorisant les connaissances, aptitudes et compétences développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle devra être transmis (Cyclades) au plus tard le **03 février 2023 à 12h**.

Vous trouverez l'intégralité de la note diffusée par la DEC-Pôle école inclusive **sur notre site**.

Après la publication des résultats catastrophiques pour les collègues inscrits à la première session l'an passé, le SNETAA-FO a exprimé son mécontentement, au niveau académique et national.

Cette voie d'obtention du CAPPEI a été gagnée par le SNETAA-FO (tout comme l'équivalence au 2CA-SH), nous ne laisserons pas l'institution la contrer de manière déloyale !

Nous attendons de voir si les résultats de cette seconde session seront moins insultants pour les PLP !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



## Dispositif d'affectation sur poste adapté

Les collègues qui rencontrent des difficultés dues à leur état de santé peuvent faire une demande pour être affectés, à la prochaine rentrée, sur poste adapté. L'affectation sur poste adapté est une situation temporaire exceptionnelle. Elle a pour objectif de permettre à ces collègues en difficulté de recouvrer la capacité d'assurer pleinement les fonctions prévues par notre statut de PLP ou d'envisager une activité professionnelle différente. Dans cette perspective, toute demande d'entrée dans le dispositif « poste adapté » doit être assortie d'un projet professionnel précis (reprise de l'enseignement, réorientation disciplinaire, détachement, reclassement sur poste administratif...) de manière à orienter et à adapter le choix du lieu d'exercice.

Les collègues concernés, qu'il s'agisse d'une première demande, de maintien ou de sortie du dispositif, doivent télécharger (à partir du 3 octobre) le **dossier de candidature** sur la **plateforme EMPREA** (identifiants Arena) et le transmettre complété par la **voie hiérarchique en 3 exemplaires**, avant le **8 novembre 2022** au Rectorat (bureau SARH2), médecin du travail - Madame Héron-Rougier et assistante sociale des personnels - Madame Garde. Ce dossier comprendra :

- 📎 la **fiche de candidature**, avec une **photo d'identité**, à compléter en ligne et à imprimer ;
- 📎 la **fiche de projet professionnel** à télécharger, à compléter et à imprimer ;
- 📎 un **certificat médical** à joindre sous pli confidentiel, uniquement au dossier destiné au médecin du travail.

Les candidats seront ensuite convoqués pour un **entretien avec le médecin du travail** de la DSDEN d'affectation **entre novembre 2022 et janvier 2023** et pourront être orientés vers un **conseiller mobilité carrière** du rectorat selon les préconisations médicales. Sur cette même période, ceux qui le souhaitent pourront aussi demander un **entretien avec l'assistante sociale des personnels** de leur département.

Vous trouverez en ligne, sur notre site Internet, **tous les détails dans la circulaire**.

N'hésitez pas à contacter le SNETAA si besoin.

## Elections au CA : Votez SNETAA-FO / FNEC-FP-FO !

Au SNETAA-FO, nous pensons qu'il est très important de participer aux élections pour le CA et, surtout, d'avoir des élus SNETAA-FO dans de nombreux CA.

Bien sûr, nous constatons régulièrement qu'un Conseil d'Administration n'est finalement qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par le chef d'établissement ou par l'autorité académique. Mais au SNETAA-FO, malgré ces obstacles majeurs, nous considérons qu'il est essentiel de participer aux CA afin de veiller à la diffusion de l'information auprès des collègues, de débattre pour tenter de convaincre et au final, de défendre le lycée professionnel, les PLP et tous les personnels de la Voie Pro, selon les mandats que nous ont donné nos adhérents. C'est pourquoi chers collègues, nous vous demandons de voter et de faire voter pour la liste SNETAA-FO/FNEC-FP-FO.

## Des aides pour alléger le coût du transport

### 1. Remboursement partiel des titres :

Dans la limite du plafond prévu à l'**article 3 du décret 2010-676 du 21 juin 2010**, soit 86,16 € par mois, l'Etat peut prendre en charge la moitié du tarif des abonnements multi-modaux à nombre de voyages illimité, des cartes et abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires, à nombre de voyages illimité ou limité, des abonnements de la SNCF de type « Carte liberté » ou « Fréquence », des abonnements à un service public de location de vélos (non cumulable avec les abonnements précédents). Il est entendu que ces abonnements concernent un titre de transport permettant à l'agent d'effectuer le trajet entre son domicile et son lieu de travail. Le montant de cette prise en charge est versé mensuellement, les demandes (**formulaire en ligne sur notre site**) peuvent être transmises tout au long de l'année.

### 2. Forfait mobilités durables :




Le **décret n°2020-543 du 9 mai 2020** relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat instaure une indemnisation pour les agents qui ont choisi de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. **L'arrêté du même jour** en définit les modalités : forfait de 200 € à condition d'utiliser ce moyen de transport 100 jours minimum (modulés selon la quotité de temps de travail) sur l'année civile. La déclaration (**formulaire en ligne sur notre site**) doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2022.

**Attention, ces 2 dispositifs ne sont pas cumulables !** La **circulaire en en ligne sur notre site Internet**.

## AG FNEC-FP-FO et Conseils départementaux

Comme chaque année, nous organisons des Assemblées Générales départementales des syndicats (SNETAA-FO, SNFOLC, SNUDI-FO, SPASEEN-FO, iD-FO ) de notre fédération, la FNEC FP-FO (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle) au cours desquelles nous rencontrons des collègues de tous les autres corps, titulaires ou contractuels : Professeurs des écoles, Certifiés, Agrégés, Personnels administratifs, Chefs d'établissement, AED, AESH, etc. Dans la seconde partie de la journée, nous tenons nos Conseils Départementaux pour échanger et travailler plus spécifiquement sur la Voie Professionnelle. Et en cette rentrée, vu le contexte, il est certainement encore plus important que d'habitude d'y participer.

Inscrivez-vous en fonction de votre département d'exercice (Pour la Dordogne (26/09) et les Landes (27/09), il est trop tard) :

-  AG Pyrénées Atlantiques, le jeudi 29 septembre à Bayonne : <https://forms.gle/44G1e5P98NPU6cGF6>
-  AG Lot & Garonne, le mardi 4 octobre à Agen : <https://forms.gle/huvZGnCTgLjdy5Vh9>
-  AG Gironde, le lundi 17 octobre à Bordeaux : <https://forms.gle/p7QT8FMxGppB7cVH9>

Vous recevrez ensuite votre convocation.



# Brèves

## Engageons-nous (la suite) :

Dans de vieilles revues qui compilent les premiers écrits du syndicat Cgt-Force Ouvrière, on peut lire, s'adressant à l'adhérent : « Ta présence ne suffit pas. Il te faut agir (...). Tu auras à cœur de n'être pas un simple profiteur du sacrifice des autres, un spectateur de leurs efforts. Tu t'engageras, toi aussi (...). Pour le progrès et la liberté ». Si, ici, c'est juste un clin d'oeil et non une leçon, plaçons-nous tout de même un instant face au miroir de notre avenir dans le lycée professionnel et interrogeons-nous sur les efforts que l'on est capable de déployer pour le sauver. Pour nous sauver. Car il s'agit bien de cela. Sans l'engagement de chacun, sans une volonté commune et la conscience d'une responsabilité quant aux éventuelles inflexions du gouvernement, nous serons happés par cette « vente » de l'École et des valeurs qu'elle est censée porter; nous serons en sus placés face à l'incertitude quant à nos futures « missions » en tant que professeur, ou... formateur ? La Suède, dont l'École a été dégradée par une logique de marché, est devenue un contre-modèle éducatif ! A coup de doses d'apprentis, d'attaques du statut, nos dirigeants ont pensé mithridatiser notre capacité à réagir. Prouvons-leur le contraire !

## SFT :

Comme chaque année maintenant, pour bénéficier du SFT (Supplément Familial de Traitement), nous devons **transmettre** tout un tas de documents à l'Administration **via le secrétariat de notre établissement**. C'est très pénible, mais si on ne le fait pas... Vous trouverez la circulaire académique et la **liste des pièces à fournir sur notre site Internet**. Attention, **date limite** pour transmettre votre dossier : **mercredi 19 octobre 2022 !**



## Agenda

### Lundi 26 septembre

AG FNEC-FP-FO de la Dordogne et Conseil départemental du SNETAA à Périgueux

### Mardi 27 septembre

AG FNEC-FP-FO des Landes et Conseil départemental du SNETAA à Mont-De-Marsan

### Jeudi 29 septembre

AG FNEC-FP-FO des Pyrénées Atlantiques et Conseil départemental du SNETAA à Pau

### Mardi 4 octobre

AG FNEC-FP-FO du Lot & Garonne et Conseil départemental du SNETAA à Agen

### Lundi 17 octobre

AG FNEC-FP-FO de la Gironde et Conseil départemental du SNETAA à Bordeaux

**FNEC FP**  
**FO** **ELECTIONS 2022**  
**PROFESSIONNELLES**  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre  
**JE VOTE FO!**